

<https://www.snetap-fsu.fr/La-FSU-dans-le-cadre-d-une-large-intersyndicale-de-l-education-appelle-les.html>



**La FSU, dans le cadre d'une  
large intersyndicale de  
l'éducation, appelle les  
personnels AESH à la grève le  
8 avril**

Date de mise en ligne : mardi 30 mars 2021

- Les Dossiers - Vie fédérale -

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**La FSU, dans le cadre d'une  
large intersyndicale de  
l'éducation,  
appelle les personnels AESH  
à la grève le 8 avril**

**Pour des augmentations de salaire  
Contre la précarité, contre les PIAL**

**En réponse à l'obstination du ministre qui refuse de s'engager vers une amélioration des conditions d'emploi des [AESH](#) et en réponse à la dégradation de leur mission depuis la création des PIAL, les organisations [CGT](#) éduc'action, [FNEC-FP-FO](#), [FSU](#), [SNALC](#), [SNCL-FAEN](#), [SUD](#) éducation appellent les personnels à la grève le 8 avril.**

[[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L166xH127/capture\\_d\\_e\\_cran\\_2021-03-30\\_a\\_11.55.25-8c51a.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L166xH127/capture_d_e_cran_2021-03-30_a_11.55.25-8c51a.png)]

Le ministre répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère. Pourtant, il fait le choix de maintenir dans la précarité les 110 000 [AESH](#) qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves.

Malgré la promesse faite il y a un an d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les [AESH](#) continuent de subir des temps de travail incomplets, pour 24 heures de travail hebdomadaires, soit 60% en moyenne, pour un salaire net de 760 euros par mois. Donc en-deçà du seuil de pauvreté !

À défaut d'un cadre d'emploi reconnaissant leurs missions, ils et elles sont condamné-e-s à exercer sous contrat, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation. On est encore loin d'un véritable métier.

La mise en place des PIAL a considérablement dégradé leurs conditions de travail, puisque les AESH sont désormais appelé-e-s à intervenir dans plusieurs écoles ou établissements scolaires, à multiplier les accompagnements d'élèves. Ces services partagés demandant plus d'adaptabilité et de flexibilité, nuisent à la qualité de l'accompagnement, conduisant à du saupoudrage. Il s'agit surtout d'augmenter le nombre d'élèves accompagné-e-s en conservant le même nombre de personnels !

Un système perdant pour tous : AESH, élèves, enseignant-e-s et la réussite du service public d'éducation !

Nos organisations syndicales ont alerté l'administration de la situation alarmante des AESH à tous les échelons. L'exaspération, le sentiment d'abandon et la souffrance s'expriment partout et se traduisent par des mobilisations très suivies dans les départements, en particulier depuis la mise en oeuvre des PIAL.

Pour nos organisations, il y a urgence à :

- engager une revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens
- créer un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH
- recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins

Le sort réservé aux AESH est le symbole d'une politique de paupérisation qui touche l'ensemble des personnels depuis 10 ans.

Les syndicats [CGT](#) éducation, [FNEC-FP-FO](#), [FSU](#), [SNALC](#), [SNCL-FAEN](#), [SUD](#) éducation :

- soutiennent tous les rassemblements appelés dans les départements le 24 mars ;
- appellent tous les personnels AESH à faire entendre leurs revendications à l'occasion d'une journée de grève nationale le jeudi 8 avril ;
- appellent tous les personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette mobilisation, à participer à cette grève au côté des AESH pour faire valoir l'ensemble des revendications en défense des postes, des statuts, des salaires en direction des IA-DASEN, des rectorats et du ministère.

[[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH64/capture\\_d\\_e\\_cran\\_2021-03-30\\_a\\_11.54.58-97ec2.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH64/capture_d_e_cran_2021-03-30_a_11.54.58-97ec2.png)]